



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.4/401
4 mars 1959

ORIGINAL : FRANCAIS

Treizième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

AVENIR DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION
FRANCAISE ET DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

Déclaration faite par M. Ahmadou Ahidjo, Premier Ministre du
Cameroun sous administration française, à la 860ème séance de
la Quatrième Commission, le 3 mars 1959

Note du Secrétariat : La déclaration ci-après est communiquée
aux membres de la Quatrième Commission conformément à la
décision prise par la Commission à sa 860ème séance.

L'audition des pétitionnaires qui vient de s'achever a permis de soulever
devant cette Commission de nombreuses questions qui méritent d'être précisées.

Certains, en effet, ne se lassent pas d'accumuler les erreurs, comme si la
répétition d'erreurs pouvait constituer en elle-même une vérité.

Tout en faisant les mises au point nécessaires, je m'attacherai à dégager ce
qui doit faire l'essentiel de ce débat.

Trois problèmes surtout semblent préoccuper les membres de cette Commission :

Les Camerounais sont-ils réellement prêts à assumer les responsabilités,
toutes les responsabilités de l'indépendance? C'est le problème de l'indépendance.

Les institutions actuelles sont-elles réellement qualifiées pour assumer ces
responsabilités? C'est le problème des élections.

Dans un troisième ordre d'idées enfin, on paraît se demander si la réconci-
liation en faveur de laquelle mon gouvernement a pris des mesures si spectaculaires
est bien sincère. On craint qu'elle ne soit pas suffisante. On espère de nouveaux
gestes.

Je commencerai par le troisième point qui me paraît celui auquel on a fait
le plus fréquemment allusion.

On a voulu mettre en doute la réalité comme l'avenir de la réconciliation. A cet égard, certains se sont attachés à suggérer qu'une amnistie aménagée n'est pas une amnistie généreuse et que rien, dans l'attitude actuelle des autorités camerounaises, ne permet de leur faire confiance dans cette partie importante où se jouerait l'avenir du pays.

Je sou mets à l'appréciation de la Commission les précisions suivantes :

Au 1er janvier dernier, sur un total de 2.303 personnes condamnées ou poursuivies depuis trois ans pour des crimes ou délits se rapportant directement ou indirectement à des faits d'origine politique, 400 seulement étaient encore détenues. Quant aux exilés, ils se comptent sur les doigts de la main.

Or toutes ces personnes, et parmi elles les pétitionnaires upécistes ici présents, sont d'ores et déjà amnistiées, à l'exception de 56 d'entre elles. Il s'agit de condamnés à la peine de mort ou des travaux forcés à perpétuité qui pourront demander à bénéficier de la grâce amnistiante prévue par la loi.

Les membres de cette Commission ont bien entendu : 56 personnes seulement, et parce qu'elles ont encouru les peines les plus graves, auront à demander le bénéfice des dispositions de la loi d'amnistie. Ces 56 cas concernent d'ailleurs essentiellement de purs bandits qui n'ont vu dans cette période de troubles que l'occasion de vols et de pillage et n'ont pas reculé devant l'assassinat pour satisfaire des passions qui n'avaient rien de politique. Cependant, comme ces délits se rapportent indirectement à des faits d'origine politique, ils ont été couverts par des dispositions spéciales de la loi d'amnistie. Je demande que l'on me cite, dans quelque pays du monde que ce soit, l'exemple d'une loi d'amnistie plus généreuse, plus inconditionnelle que celle-là.

Ce que certains préconisent en effet, ce n'est pas un rapprochement, mais la reddition sans conditions d'un gouvernement légal qui a derrière lui l'immense majorité du pays à une minorité qui s'est qualifiée elle-même d'illégale.

On nous a parlé de conciliation, de compromis. Mais la résolution du Conseil de tutelle, c'est déjà un compromis. La Mission de visite nous avait suggéré deux gestes : fixer à une date très proche les élections partielles en Sanaga, voter une loi d'amnistie large et généreuse. Nous l'avons fait dans les meilleurs délais et d'autant plus volontiers que cela s'inscrivait dans le programme de

/...

réconciliation nationale sur lequel mon gouvernement a été investi de la confiance de l'Assemblée. Ce programme, je l'ai réalisé en un an, et les résultats sont là : paix retrouvée en Sanaga, ralliés revenus à une vie normale, détenus libérés à l'exception de 56 criminels qui pourront voir leur peine commuée.

Voilà des actes positifs. Mais ce que certains aujourd'hui appellent esprit de conciliation, ce serait d'accepter intégralement les exigences de ceux dont nous nous sommes efforcés d'oublier le passé de violence et de haine. Le problème, on l'a dit, n'est pas un problème personnel, un problème d'hommes. Cela ne me choquerait pas sur ce plan qu'on m'assimile à mes adversaires et qu'on parle, comme si les responsabilités étaient égales, des "partis en présence". Mais cela me heurte sur le plan national. Pour résoudre le problème politique et non personnel qui se pose à nous - et nous avons déjà largement réussi à le résoudre, c'est la fierté de mon gouvernement - il n'y a pas à recourir à tels ou tels tiers quelles que soient leur bonne volonté ou leurs intentions désintéressées. Il n'y a qu'un arbitre : la loi; il n'y a qu'une méthode : le respect de cette loi.

Certains sont sortis de la légalité. Généreusement, nous leur permettons d'y rentrer et de reprendre leurs activités politiques dans le cadre des institutions démocratiques. La plupart l'ont déjà fait et je m'en réjouis; nous continuerons dans ce sens. Que le dernier carré ne persiste pas dans l'obstination et que, moins encore, il cherche à imposer à l'immense majorité du pays ses exigences et à vouloir entrer en triomphateur en arguant que les Nations Unies ont adopté son programme.

Que ceux-là s'abstiennent surtout de proférer des menaces, comme certains que nous avons ici même entendus, parce que la loi, valable et égale pour tous, n'est pas leur loi. L'opinion camerounaise est très sensibilisée. La Mission de visite s'en est rendu compte : certains de mes compatriotes ont mal accepté l'idée d'amnistie, les familles des victimes réclament au contraire le châtimeut des responsables de leurs deuils. Nous nous sommes efforcés, dans l'intérêt du pays, de faire taire ces ressentiments. Et nous avons été loin, très loin, dans la voie du pardon, beaucoup plus loin peut-être qu'il n'était prudent de le faire. Certains cependant voudraient que nous allions encore plus loin. On a voulu, par exemple, confondre la question de l'amnistie et celle de l'abrogation du décret de 1955 portant dissolution de l'Union des populations du Cameroun.

/...

Je voudrais dissiper cette confusion.

L'amnistie porte sur des faits et concerne des personnes. Les faits sont des crimes ou délits se rapportant directement ou indirectement à des événements d'origine politique. Les amnistiés sont, en majorité, des anciens upécistes qui retrouvent tous leurs droits.

Il est vrai que le décret de dissolution de l'UPC a été pris par le Gouvernement français. Il est également vrai que le Gouvernement camerounais, en raison du statut actuel d'autonomie interne totale du Cameroun, pourrait dès à présent abroger ce décret.

Nous ne le ferons pas. Nous nous refusons à le faire et je vais vous expliquer pourquoi.

Tous les amnistiés upécistes sont libres de fonder telle association, tel parti de leur choix afin de poursuivre la réalisation de leurs idéaux politiques, à condition toutefois de rester dans la légalité et de se soumettre aux règles démocratiques.

Mais l'UPC, dont le vocable appartient désormais au passé, a été un mouvement qui a fondé des groupes paramilitaires et utilisé la violence contre ses propres compatriotes, parfois même - j'éprouve une peine infinie à le dire - contre des femmes et des enfants. Ressusciter un tel mouvement irait à l'encontre même de la paix, de la réconciliation que nous voulons tous.

Je le dis bien haut : le passé est ce qu'il est. Nous sommes, pour notre part, décidés à regarder vers l'avant. Mais lorsqu'un feu est sur le point de s'éteindre, il faut se garder d'y jeter des brassées de bois sec.

L'amnistie signifie le pardon et l'oubli. Elle ne signifie pas l'approbation des violences et des crimes. Puisque les anciens upécistes sont libres de fonder une association, un parti - certains, d'ailleurs, n'ont pas manqué de le faire - est-ce donc à une simple étiquette que l'on attache de l'importance? Ou bien veut-on donner à ces crimes et délits l'approbation, la caution internationale? Veut-on réhabiliter la violence et le crime, ressusciter le souvenir des deuils et des larmes, provoquer des règlements de comptes individuels et des vengeances particulières, insulter les victimes?

/...

Que certains, dont nous attendions plus de compréhension de nos malheurs passés, aient le front de le proposer, je peux m'en étonner avec tristesse. Mais moi, responsable de la paix intérieure, responsable de la sécurité de tous, du bien-être, de la concorde des populations camerounaises, je n'ai pas le droit d'attiser la haine, de faire surgir du rappel des anciennes souffrances de nouvelles divisions sanglantes et meurtrières.

Nous avons oublié. Pourquoi veut-on à toute force nous faire ressouvenir?

Ou devons-nous comprendre que ceux à qui, par un acte de clémence sans précédent, nous avons offert le pardon, eux, n'ont rien appris ni rien oublié? Je le crains parfois en ayant entendu ici même certains propos. Nous persisterons pourtant dans notre détermination de réconciliation totale, sans réserve, parce que c'est l'intérêt de notre patrie. Mais la réconciliation ne consiste pas à adopter toutes les thèses de l'adversaire. La réconciliation n'est ni une reddition ni une capitulation. Alors, je vous en conjure, que ce ne soit pas les Nations Unies qui viennent y mettre obstacle et jeter parmi nous le trouble et la division.

Nous avons accordé généreusement l'oubli et le pardon et l'on reconnaîtra, lorsqu'on entend les violences parfois proférées ici en public par certains pétitionnaires, que nous y avons quelque mérite.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur un aspect important de ce problème. Les crimes qui ont été commis au Cameroun ont été commis essentiellement et presque exclusivement sur la personne de Camerounais. J'ai toujours été contre la violence et je suis encore contre la violence. Je n'ai souhaité la mort d'aucun Camerounais. Je ne souhaite la mort de personne. Mais je voudrais signaler qu'à l'occasion des troubles du Cameroun les upécistes ou autres tueurs n'ont tué que leurs frères et, dans beaucoup de cas, ils n'ont tué que des Camerounais qui ne se mêlaient pas de politique, qui n'étaient pas contre leur programme parce qu'ils ne le connaissaient même pas.

En tant que responsable des affaires de mon pays, je me suis rendu plusieurs fois dans les régions troublées de la Sanaga-Maritime et de la région Bamiléké. Chaque fois que je m'y suis rendu, je me suis trouvé en face de deux fractions de la population : d'un côté, des upécistes ou des sympathisants upécistes qui me demandaient l'amnistie; de l'autre côté, une fraction - et une fraction importante -

/...

de la population, composée essentiellement de femmes et d'enfants, qui m'adjurait de ne pas prendre des mesures d'amnistie, qui m'adjurait de ne pas pardonner à ceux qui avaient tué leurs maris, leurs frères et leurs enfants. Les membres de la Mission de visite qui ont visité le Cameroun ont été en présence du même spectacle douloureux.

Est-ce vraiment trop demander à ceux qui sont l'objet de la clémence du gouvernement et de l'Assemblée de se comporter en simples citoyens, en Camerounais libres de rentrer dans leur pays dont ils devront respecter la loi? Certains ont demandé, par intermédiaire, à me rencontrer. Je désire que ceux-là sachent que le bureau du Premier Ministre à Yaoundé est toujours largement ouvert à tous les Camerounais.

J'en viens maintenant au problème des élections.

Dans une de ses interventions, le représentant de l'Irak a dit, en substance : Nous ne mettons pas en doute le caractère représentatif de l'Assemblée. J'en prends acte. Personne, d'ailleurs, ne met en doute le caractère représentatif de notre Assemblée. Mais le représentant de l'Irak a ajouté : "Cependant je reste partisan de tenir des élections avant le 1er janvier, parce que c'est le seul moyen d'imposer le contrôle de l'Organisation des Nations Unies sur ces élections." Il nous a, à ce propos, parlé du prestige de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant de la Guinée pense, quant à lui, que parce que l'Assemblée est tout à fait représentative, elle ne doit pas craindre d'affronter le corps électoral. En outre, il s'efforce de démontrer que les inconvénients d'une compétition électorale avant l'indépendance se retrouveraient multipliés après celle-ci et sans aucune garantie. Le refus de tenir des élections recouvrirait, selon lui, une sorte de soupçon à l'égard des Nations Unies.

Je reconnais bien volontiers le prestige des Nations Unies. C'est pour cette raison même que nous accordons le plus grand crédit aux conclusions de la Mission de visite envoyée par les Nations Unies. C'est également la raison pour laquelle nous accordons le plus grand crédit aux recommandations du Conseil de tutelle.

Certains pétitionnaires que vous avez entendus ici ont-ils, eux, respecté le prestige de l'Organisation des Nations Unies?

Les membres de la Commission seront peut-être intéressés de savoir qu'en octobre dernier - au moment de la déclaration d'indépendance de la Guinée - certains Camerounais - dont quelques-uns des pétitionnaires ici présents - auraient voulu que nous proclamions immédiatement l'indépendance à compter du 1er janvier 1959.

/...

Voici ce que disait, par exemple, le contre-projet de résolution déposé le 24 octobre, au nom du groupe des démocrates camerounais - le groupe de M. Mbida - par M. Tsalla, lui-même pétitionnaire :

"L'Assemblée décide :

1. La proclamation de l'indépendance réelle et la levée de la tutelle, sans autre forme de consultation préalable, et ce, à compter du 1er janvier 1959."

On a dit que nous manquions de courage en ne proclamant pas l'indépendance du Cameroun sans attendre votre avis. Et les upécistes, en demandant depuis des années et tous les jours l'indépendance immédiate et inconditionnelle du Cameroun, en faisant fi des accords de tutelle, ont-ils fait preuve de respect et d'admiration - mots qu'ils prononcent si facilement aujourd'hui - à l'égard des Nations Unies?

Pour notre part, nous avons résisté à toutes ces pressions. Nous avons voulu suivre les procédures régulières des Nations Unies que nous demandaient de violer ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, veulent faire des élections contrôlées une sorte de préalable à notre indépendance.

La grande majorité du peuple camerounais nous a suivis.

Allez-vous nous pénaliser à cause de notre réalisme et du respect que nous avons eu vis-à-vis des Nations Unies?

Allez-vous pénaliser la grande majorité du peuple camerounais à cause du respect qu'il a eu pour les Nations Unies?

On a également voulu présenter les élections à ce stade comme un moyen de réconciliation. A qui ferait-on croire sérieusement qu'une compétition électorale générale, mettant aux prises, dans l'ensemble d'un territoire, les passions politiques et les hommes, ferait autre chose, à la veille de l'indépendance, qu'exciter les acrimonies, ressusciter les rancunes et dresser les Camerounais les uns contre les autres?

Homme du Nord-Cameroun, j'ai la chance de compter de nombreux amis dans le Sud. J'aime par dessus tout mon pays. Je crois le bien connaître. Je sais tout ce qui peut unir comme tout ce qui peut séparer des populations qui n'ont sans doute pas encore entièrement surmonté les fatalités de la géographie.

/...

L'unité nationale reste pour mon gouvernement un impératif sacré. J'apprends tout ce qui pourrait l'ébranler. Le destin frappe aujourd'hui à notre porte. Tout retard, toute hésitation, tout nouveau préalable pourrait avoir des conséquences incalculables. Je demande à chacun d'y réfléchir.

Dans quel pays, d'ailleurs, dissout-on une Assemblée parce qu'une minorité l'a demandé?

L'un des pétitionnaires nous a dit ici, après avoir fait, dans deux villes du Cameroun, à Douala et à Nkongsamba, des conférences où l'assistance avait approuvé sa demande d'élections nouvelles, qu'il fallait s'incliner devant la volonté de cette fraction minoritaire de la population et faire des élections générales. Il a reconnu lui-même qu'il était possible - qu'il était même certain - que, dans la plupart des régions du Cameroun, on soit contre des élections générales. Mais parce que des Camerounais qui ont assisté à ses conférences - je précise : à Douala et à Nkongsamba - étaient de cet avis, il fallait en arriver aux élections générales.

J'ai indiqué - et je le répète - que des élections générales auront lieu, non avant, mais après l'accession à l'indépendance.

Si l'Assemblée est représentative, pourquoi, en effet, les faire avant? Et que voudrait-on contrôler? Voudrait-on mettre en doute l'indépendance?

Après l'indépendance, il n'y aura plus de tutelle; il n'y aura plus de Puissance administrante. Les Camerounais se retrouveront entre eux; ils pourront alors se partager, sans risque de pression, d'où qu'elle vienne, sur un programme électoral intéressant strictement les affaires du Cameroun.

J'ai ici le devoir de rappeler que toutes ces questions que je viens d'évoquer - l'amnistie, les élections - sont des affaires spécifiquement camerounaises qui ne regardent que les seuls Camerounais. Elles ne concernent même plus la France. Si nous avons consenti, par égard pour les Nations Unies, à leur donner toutes précisions à ce sujet, et pour bien leur montrer que notre peuple a acquis la capacité à s'administrer lui-même, il reste que ces questions ne concernent plus directement ni la Puissance administrante ni même les Nations Unies.

Si importantes soient-elles, il s'agit par conséquent de questions annexes. Le vrai problème, le seul problème, reste celui de l'indépendance et de la levée de la tutelle. Les Nations Unies ont parfaitement le droit de ne pas lever la

/...

tutelle si elles jugent que notre peuple n'est pas capable d'assumer les responsabilités de cette indépendance. D'ailleurs, nous aurions pu sortir de cette tutelle par l'autonomie. Les Nations Unies auraient pu, de leur côté, demander à l'ensemble du peuple camerounais de préciser son option : autonomie ou indépendance. Elles ne l'ont pas fait. Elles ne l'ont pas fait parce que nous avons choisi de sortir de la tutelle par l'indépendance.

L'indépendance, on l'a déjà dit, est une situation en elle-même, parfaitement simple et parfaitement claire. Le peuple camerounais désire préparer dans le calme et dans l'ordre cette prise en charge de son propre destin. Il s'y sent apte. Il s'y sent totalement prêt. Rien ne saurait l'arrêter dans cette nouvelle marche en avant. C'est, en effet, un mouvement irrésistible que celui qui le porte en avant, vers la conquête de l'indépendance et de ses ultimes libertés.

Peut-être certains en concevraient-ils des craintes? L'Histoire, certes, nous livre de nombreux exemples de ces pays qui, croyant atteindre l'indépendance, ont compromis, en fait, la liberté. C'est, sans aucun doute, ce qui se serait produit si l'on avait suivi, il y a quelques années, les protagonistes irresponsables de l'indépendance immédiate.

Aujourd'hui, mais aujourd'hui seulement, cette indépendance immédiate prend un sens. Elle prend un sens, non seulement en raison du fait même que cette indépendance est à portée de notre main, mais aussi parce que nous y sommes préparés, parce que nous nous y sentons réellement prêts.

Le peuple camerounais ne tolérera pas - et c'est mon devoir de le dire solennellement en son nom - de se laisser distraire de cet objectif, aujourd'hui si proche, pour donner satisfaction à des querelles auxquelles il est totalement étranger. Le peuple camerounais ne peut admettre que son sort futur fasse, de la part de ses aînés, l'enjeu de querelles internationales.

Au 1er janvier 1960, le transfert de souveraineté sera total. Il ne comportera aucune aliénation. Notre souveraineté sera pleine et entière. Nous demanderons immédiatement notre admission aux Nations Unies.

Voilà la vraie question, la seule question qui reste posée devant vous. Comment pourrions-nous concevoir que les Nations Unies ne soient pas unanimes à consacrer notre accession à la dignité de nation libre, indépendante, souveraine?